



**Rapport
des
activités de la fédération**



TABLE DES MATIÈRES

	Page
I. Activités sous la responsabilité de la présidence	4
1. Responsabilités	4
2. Les grands événements en éducation	4
§ La déconfessionnalisation du système scolaire	
§ La formation continue	
§ Le financement de l'éducation	
3. La représentation de la fédération	9
4. La syndicalisation	11
5. L'action internationale	12
6. Quelques dossiers CSN	12
§ La Fédération de l'éducation	
§ Les États généraux de la CSN	
§ Les comités confédéraux	
II. Activités sous la responsabilité du secrétariat général	15
1. Secrétariat général	15
2. Les instances de la fédération	15
§ Le Congrès fédéral	
§ Le Conseil fédéral	
§ Le Bureau fédéral	
3. Le Regroupement cégep	16
4. La trésorerie	19
5. L'équipe	21
6. Les comités confédéraux	22
7. Assurances et régimes de retraite	23
§ Regroupements cégep et privé	
§ Regroupement université	
8. Sessions de formation	24
9. L'association des retraité-es de l'enseignement de la FNEEQ	24

III. Activités sous la responsabilité de la première vice-présidence	25
1. Responsabilités politiques	25
§ Le Regroupement université	
§ Le Comité école et société	
§ Le Comité santé sécurité au travail	
2. L'université au service de la formation	28
§ L'intégration des chargé-es de cours	
§ La politique des universités	
IV. Activités sous la responsabilité de la deuxième vice-présidence	31
1. Une véritable stratégie de l'emploi	31
2. Une solution collective pour corriger des maux collectifs	32
3. L'information et les communications	34
4. Le Regroupement privé	36
5. La formation	38
6. Les comités CSN	40

ANNEXES

BILANS DES COMITÉS :

Comité action internationale
Comité assurances et régimes de retraite
Comité école et société
Comité fédéral sur la précarité
Comité femmes
Comité santé et sécurité au travail

Bilan des services

Rapport du Regroupement cégep
Rapport du Regroupement privé
Rapport du Regroupement université

I. ACTIVITÉS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA PRÉSIDENTE

1. RESPONSABILITÉS

Les principales responsabilités du président sont les suivantes :

- § Il préside les réunions des instances fédérales (exécutif, bureau, conseil et congrès) ;
- § Il voit à la coordination du travail et des actions des différents regroupements de la fédération ;
- § Il travaille à la syndicalisation et à la consolidation des syndicats ;
- § Il est responsable politique auprès de l'exécutif du Comité d'action internationale ;
- § Il assume la représentation extérieure de la FNEEQ ; à ce titre, il représente notamment la fédération au Conseil d'administration de l'Institut canadien d'éducation des adultes et aux assemblées générales de Solidarité populaire Québec ;
- § Il siège aux instances de la CSN ; à ce titre, il représente la FNEEQ au Bureau confédéral et fait partie de la délégation de la fédération au Conseil confédéral.

2. LES GRANDS ÉVÉNEMENTS EN ÉDUCATION

Le monde de l'éducation a été passablement bouleversé ces dernières années. Après la tenue des États généraux sur l'éducation en 1995 et 1996, la ministre Marois rendait publique, en février 1997, son plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation intitulé *Prendre le virage du succès*. Ce plan d'action,

ainsi que le rapport final de la commission des États généraux sur l'éducation et la poursuite de l'implantation de la réforme du collégial ont eu un impact majeur sur le travail de la fédération au cours du mandat qui s'achève. Ajoutons à cela que l'on a cherché à mettre en œuvre cette réforme en même temps qu'on opérait des compressions budgétaires sans précédent ; ce qui a d'ailleurs fait dire à la CSN, dans un texte d'analyse déposé en Conseil confédéral, en octobre 1997, que le virage du succès, ça constituait en fait un « *zigzag entre les bonnes intentions et les compressions* ».

Bref, tout cela démontre l'ampleur de la tâche à laquelle était conviée la fédération pour s'assurer du maintien d'un système d'éducation de qualité. Cette conjoncture nécessitait certes que nous développions nos propres positions, mais aussi que nous travaillions avec d'autres organisations progressistes pour faire avancer nos points de vue, ce qui fut fait à l'intérieur de la CSN bien sûr, mais aussi en coalition avec d'autres alliés.

La déconfessionnalisation du système scolaire

En octobre 1997, la ministre Marois mettait sur pied un groupe de travail dont le mandat général était d'examiner la question de la place de la religion à l'école, de définir les orientations pertinentes et de proposer des moyens en vue de leur mise en œuvre. Parallèlement à cela, le gouvernement du Québec faisait pression sur le gouvernement fédéral pour que ce dernier modifie l'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867 afin d'abroger les droits et privilèges confessionnels que les catholiques et les protestants détenaient en vertu de cette loi, ce qui fut fait en décembre 1997. Cette modification a permis au gouvernement le remplacement, le 1^{er} juillet 1998, des commissions scolaires confessionnelles pour catholiques et pour protestants par des commissions scolaires francophones et anglophones.

À la même occasion, le gouvernement en profita pour revoir les rôles, fonctions et pouvoirs des écoles, des commissions scolaires et de l'État. Le nombre de commissions scolaires fut alors réduit, revoyant ainsi les limites territoriales de bon nombre de celles-ci avec tous les chambardements que cela occasionnait. Tout ceci a eu pour effet de reléguer au second plan le débat social sur la place de la religion à l'école. En fait, une majorité de la population québécoise croyait que cette question était réglée. Or, il n'en était rien, les commissions scolaires étaient déconfessionnalisées, mais les écoles, elles, ne l'étaient pas et la

discussion sur la place que devait occuper l'enseignement religieux dans le curriculum scolaire était loin d'être terminée.

Le rapport du groupe de travail, présidé par M. Jean-Pierre Proulx, a été rendu public en mars 1999, relançant ainsi le débat sur cette épineuse question. La FNEEQ et la CSN se sont dites satisfaites des recommandations du groupe de travail, appuyant plus particulièrement celles qui réclamaient une modification du statut légal de l'école pour faire en sorte que cette institution devienne entièrement laïcisée. Nous avons alors réclamé la tenue d'un débat public large sur cette question.

La FNEEQ a poursuivi son travail à la CSN et à la Coalition pour la déconfessionnalisation du système scolaire ; elle a d'ailleurs contribué à l'élaboration des mémoires de la CSN et de la Coalition qui furent présentés à la Commission parlementaire de l'éducation, en septembre 1999. Nous avons aussi incité nos membres à participer aux assemblées publiques régionales organisées par la Coalition au printemps 1999, avec malheureusement bien peu de succès.

La formation continue

Voilà un dossier qui a traîné en longueur au ministère ; il s'agit en fait du seul dossier prioritaire identifié par la ministre Marois, en février 1997, qui n'a toujours pas connu son dénouement. Selon les plans originels de la ministre, un projet de politique de formation continue était attendu pour juin 1997, lequel devait par la suite faire l'objet d'une consultation. La réalité fut toute autre. Un premier document de consultation, intitulé *Vers une politique de la formation continue*, a été rendu public en juin 1998. Bien que satisfaits qu'enfin une consultation s'enclenche sur cette question, la plupart des intervenants, intéressés par la formation continue, ont trouvé faible ce document de consultation.

À la CSN, nous avons identifié des faiblesses quant aux orientations, aux objectifs et aux priorités, et nous avons invité les ministres responsables à approfondir certains éléments ayant trait aux conditions de réalisation en ce qui concerne la coordination, le financement et la reconnaissance des personnels œuvrant dans ces services.

À l'automne 1998, devait se tenir une commission parlementaire sur ce document de consultation. La FNEEQ a participé aux travaux d'élaboration des mémoires de la CSN et de l'ICÉA (Institut canadien d'éducation des adultes). Les élections provinciales furent déclenchées et cette commission parlementaire ne s'est jamais tenue. Les groupes ayant produit des mémoires ont alors été sollicités pour rencontrer privément M. Paul Inchauspé, alors mandaté par le gouvernement pour produire la synthèse des mémoires déposés. L'ICÉA et ses partenaires, dont nous sommes, ont décidé de ne pas participer à ce type de rencontre, de crainte que cela fasse office de consultations pour le gouvernement.

En avril 1999, se sont tenues des audiences publiques à partir d'un document d'appoint produit par le président de ces audiences, M. Inchauspé. La CSN, comme nos alliés et partenaires de l'ICÉA (des organisations syndicales et des groupes populaires et d'action communautaire), ont décidé de se présenter à ces audiences pour y réitérer les messages contenus dans nos mémoires et ne pas nous laisser enfermer par les seules questions contenues dans le document d'appoint. Nous avons par ailleurs continué à revendiquer la tenue d'une commission parlementaire sur une question aussi fondamentale, d'autant plus que la problématique soulevée dans ce rapport peut poser des problèmes d'harmonisation interordres.

En décembre 1999, nous avons reçu le rapport final des audiences ; on devait nous faire parvenir un projet de politique d'ici mars 2000, le processus de consultation sur ce projet de politique demeure nébuleux et inquiétant. Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes toujours dans l'attente.

Le financement de l'éducation

Nous l'avons dit précédemment, alors que s'implantait cette réforme de l'éducation, s'abattaient dans le réseau de très importantes compressions budgétaires. De 1994 à 1999, les universités se sont vu amputer de 450 M \$ et les cégeps, de 250 M \$; ce qui constitue environ 25 % des budgets de ces établissements. Les établissements d'enseignement privé subissaient des compressions équivalentes à celles vécues dans le secteur public. Les coupures en éducation ont été, toute proportion gardée, plus importantes que celles effectuées dans la santé.

Alors que les dépenses en éducation représentaient 24 % du budget du Québec, les compressions en éducation représentaient 29 % du total des coupures. La FNEEQ a donc mené campagne pendant tout le mandat pour réclamer un réinvestissement en éducation. Pour ce faire, elle s'est alliée avec les autres organisations syndicales et les fédérations étudiantes.

Pour ce qui est du collégial, il s'est tenu, en février 1998, un premier Forum du collégial. Celui-ci regroupait les organisations syndicales représentatives de toutes les catégories de personnels : enseignantes et enseignants, employé-es de soutien, professionnel-les, ainsi que la FECQ (Fédération étudiante collégiale du Québec). Il s'en est suivi un plan d'action prévoyant des actions locales et nationales ; le tout cheminant vers une manifestation d'envergure à Québec, à la veille de l'adoption du budget. Par la suite, la FNEEQ a maintenu des liens étroits avec la FECQ, plusieurs sorties publiques conjointes ont eu lieu, notamment autour de l'adoption des budgets provinciaux.

Du côté des universités, il s'est tenu un deuxième Forum universitaire en avril 1998, le premier ayant été à l'automne 1996. En plus de regrouper les organisations syndicales de chargé-es de cours, professeur-es, employé-es de soutien, professionnel-les, la FEUQ (Fédération étudiante universitaire du Québec) et la FAEUQEP (Fédération des associations étudiantes universitaires du Québec en éducation permanente), le Forum incluait également les recteurs. Par ailleurs, sur une base régulière, se réunissait la table des partenaires universitaires.

Bien que cette table ait été mise sur pied dans le but de dégager des convergences en vue de l'éventuelle politique des universités, la question du financement a souvent été au centre de nos discussions. À ce propos, il y a eu des interventions publiques conjointes ; toutefois les recteurs n'ont jamais voulu s'associer aux personnels des universités pour ces occasions.

Enfin, il importe de rappeler que lors de la dernière campagne électorale provinciale à l'automne 1998, la FNEEQ s'est impliquée de plus d'une façon pour faire en sorte que la question de l'éducation, et plus spécifiquement de son financement, soit présente dans cette campagne. Un deuxième Forum du collégial s'est tenu en novembre 1998, une plate-forme commune fut alors adoptée ; nous incitions alors les syndicats et les associations étudiantes à organiser des activités locales en présence des différents candidats.

La fédération s'est également inscrite dans le cadre du plan d'action CSN. Une journée spéciale éducation a été organisée, laquelle s'est terminée par un débat animé entre la ministre Marois, le député libéral Gautrin et le président de la CSN, Gérald Larose et ce, avec la participation active des membres de nos syndicats. Enfin, la FNEEQ a collaboré, avec l'ICÉA et d'autres partenaires du monde syndical et communautaire, à la mise en œuvre d'un autre débat contradictoire entre Mme Marois et M. Gautrin sur la formation continue et son nécessaire financement.

Le travail pour exiger un meilleur financement en éducation s'est poursuivi depuis. Lors de la présentation du budget 2000 – 2001, le ministre Landry a annoncé un plan de réinvestissement en éducation pour les trois prochaines années. Bien que ce ne soit pas pleinement satisfaisant pour nous, surtout en ce qui a trait au collégial, il reste que ces annonces ne sont pas étrangères au rapport de force que nous avons construit sur cette question. La vigilance demeure de mise, notamment en ce qui a trait au financement « ciblé ».

3. LA REPRÉSENTATION DE LA FÉDÉRATION

Outre les dossiers identifiés précédemment, la fédération a eu à travailler sur d'autres questions pour lesquelles elle a été consultée et a donc produit des mémoires, avis ou canevas d'intervention. Dans les lignes qui suivent, nous n'en énumérerons que quelques uns.

Le 26 novembre 1997, la FNEEQ était en commission parlementaire pour présenter ses réactions au projet de Loi 166 modifiant la Loi sur les collèges. Nous y demandions alors la fin des compressions budgétaires, que la ministre fasse connaître réellement ses intentions et nous exigeons le retrait de ce projet de loi afin qu'il y ait une large consultation publique sur ses intentions. À cet égard, rappelons que nous avons été convoqués moins d'une semaine avant notre parution à cette commission parlementaire.

Nous avons aussi été entendus par le Conseil supérieur de l'éducation et par ses commissions et comités. Le 30 avril 1998, nous y présentions un mémoire sur des modifications proposées au RREC (Règlement sur le régime des études collégiales). La FNEEQ s'opposait alors aux modifications qui avalisaient le

processus de décentralisation et qui fragilisait le réseau collégial. En janvier 1999, nous y présentions un mémoire sur la formation du personnel enseignant de l'ordre collégial. Nous y affirmions que le collégial faisait partie de l'enseignement supérieur, que les enseignantes et les enseignants du collégial constituent une catégorie d'emploi distincte de celle du primaire et du secondaire. En conséquence, la FNEEQ y préconisait la nécessité d'une solide formation disciplinaire tout en réclamant des mesures qui permettent aux enseignantes et aux enseignants de se ressourcer tout au long de leur carrière. Enfin, la FNEEQ a aussi présenté un avis sur l'évaluation institutionnelle au collégial.

Par ailleurs, la FNEEQ s'est fait entendre à quelques reprises sur la politique des universités. À cet égard, il faut mentionner que l'important travail effectué par les syndicats des chargé-es de cours des universités, plus particulièrement depuis les États généraux sur l'éducation, a fait en sorte que la FNEEQ est devenue un acteur reconnu dans ce domaine. Le 8 juin 1998, nous nous présentions donc aux audiences convoquées par la ministre Marois ; notre intervention s'appuyait essentiellement sur un texte d'analyse intitulé *L'université au service de la formation*, lequel avait été produit avant même la sortie du document ministériel de consultation.

Par la suite, nous avons rencontré le ministre Legault, en octobre 1999, transmis un nouveau mémoire en novembre 1999 et rencontré à nouveau, avec les partenaires syndicaux et étudiants du monde universitaire, le ministre Legault. À chacune de ces occasions, la FNEEQ a réaffirmé ses choix sociaux en faveur d'une plus grande accessibilité à l'université et a insisté sur la nécessité de revoir l'organisation du travail dans les institutions pour faire en sorte que les chargé-es de cours y soient mieux intégrés et ainsi apportent leur pleine contribution.

La FNEEQ a aussi été reçue par les membres du Chantier *Parfaire le savoir et la formation* du Sommet du Québec et de la Jeunesse. Nous avons été l'une des seules organisations syndicales d'enseignantes et d'enseignants à avoir été invitées par les membres de ce chantier. Par la suite, le président de la FNEEQ fut convié à titre d'observateur à participer au Sommet.

Enfin, la FNEEQ a fait partie de la délégation CSN lorsque cette dernière a comparu en avril 1998 devant le Comité des finances de la Chambre des

communes et en juin de la même année, devant le Sénat, concernant les bourses du millénaires. Rappelons que la CSN faisait alors partie d'une coalition d'organisations de la Société civile qui s'opposaient à l'ingérence d'Ottawa dans une matière de juridiction provinciale et réclamaient un droit de retrait avec pleine compensation financière. La bataille de la FNEEQ à cet égard s'inscrivait en droite ligne avec ses revendications pour exiger un meilleur financement de l'éducation au Québec.

4. LA SYNDICALISATION

Peu de temps après le dernier Congrès fédéral, soit en octobre 1997, se tenait la toujours très importante campagne de changement d'allégeance syndicale dans le secteur public. Compte tenu des prolongations des conventions collectives négociées ou décrétées depuis le début des années 90, cet exercice n'avait pas eu lieu depuis mars 1991. Au cours de cette période, le Syndicat du personnel enseignant du Cégep de Sherbrooke, qui était en entente de service avec la FNEEQ depuis quelques années, a décidé et ce, par un vote sans équivoque de son assemblée générale, de s'affilier à la FNEEQ (CSN). Par ailleurs, les enseignantes et les enseignants du Centre d'études collégiales de Chibougamau décidaient de former un syndicat distinct de celui de Saint-Félicien. À la même époque, rappelons-nous que la FEC (CEQ) et la FAC discutaient de la possibilité de se fusionner, projet qui devait échouer ... encore une fois.

Le recrutement de nouveaux affiliés pour la fédération est un sujet de préoccupation constante pour le Comité exécutif et toutes les énergies pour ce faire y sont consacrées. Dans le présent mandat, quatre syndicats d'établissements d'enseignement privé se sont joints à la fédération, il s'agit des enseignantes et enseignants de l'École Saint-Joseph-de-Saint-Hyacinthe, de l'École Pasteur, du Collège Lasalle et du Collège Rachel. D'autre part, les enseignantes et les enseignants du Collège de l'Assomption, devenu depuis constituante du Collège régional de Lanaudière, se sont affiliés en juin 1998. Toutefois, le Syndicat des enseignantes et des enseignants de l'École de conduite de Québec, qui ne comptait plus qu'un seul membre, s'est dissout.

Enfin, deux syndicats ont discuté de la pertinence de maintenir leur affiliation à la fédération. Dans les deux cas et par des majorités confortables, c'est-à-dire

par plus des deux tiers, les membres de ces syndicats ont réaffirmé leur choix pour la FNEEQ (CSN).

La fédération termine donc le mandat avec plus de syndicats et de membres qu'au début de celui-ci. La composition actuelle de la FNEEQ est de 34 syndicats dans les cégeps, 10 dans les universités et 26 dans les établissements d'enseignement privé.

5. L'ACTION INTERNATIONALE

Au dernier Congrès fédéral, nous avons développé trois axes d'intervention sur l'action internationale. D'abord, assurer un suivi plus systématique des luttes en éducation à travers le monde. Deuxièmement, appuyer la participation des syndicats à des projets de coopération internationale. Enfin, développer nos liens internationaux, notamment en s'affiliant à la CÉA (Confédération des éducateurs américains).

La fédération a participé à deux Congrès de la CÉA en 1998 et en 2000, ainsi qu'à un Forum sur l'éducation, organisé par cette dernière. Par ailleurs, le Comité d'action internationale a assuré la participation au Collectif international de la CSN et a vu à la répartition des dons ; à cet égard, conformément aux orientations adoptées par le Congrès fédéral, les syndicats ont été sollicités pour présenter des projets. Nous pouvons noter un succès relatif à ce sujet.

D'autre part, la FNEEQ a aussi participé au Congrès mondial des éducateurs à la paix en juillet 1998. Par la suite, des contacts réguliers furent maintenus avec cette organisation non gouvernementale.

6. QUELQUES DOSSIERS CSN

La Fédération de l'éducation

Le dernier Congrès fédéral mandatait l'exécutif pour poursuivre l'étude de faisabilité d'une Fédération de l'éducation, regroupant l'ensemble des personnes œuvrant de la petite enfance à l'université, à la CSN. Le Congrès de

la CSN de 1996 avait d'ailleurs invité les fédérations à faire de tels travaux, à partir d'une hypothèse adoptée par celui-ci.

Des travaux ont été menés avec la Fédération des employé-es des services publics (FEESP) et avec la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) pour le Secteur des garderies. Nous avons formé trois sous-comités de travail : un sur les structures politiques, un sur les finances et un sur les services. Le Bureau fédéral a reçu régulièrement rapport du comité et des sous-comités, le Conseil fédéral a également été saisi de la question.

En avril 1998, le Bureau fédéral mandatait le Comité exécutif pour que dans la poursuite des discussions sur la Fédération de l'éducation, les conditions suivantes soient satisfaites :

- § pas de hausse de per-capita ;
- § politique d'aide aux syndicats pour la participation aux instances ;
- § ressources et structures nécessaires au développement et à la diffusion du discours politique ;
- § ressources spécialisées.

Il fut par la suite élaboré un projet de budget qui s'appuyait sur les travaux faits par les sous-comités sur les structures et les services et en tenant compte des politiques de remboursement et du per capita de la FNEEQ. Ce budget était largement déficitaire sans par ailleurs que toutes nos conditions soient satisfaites, plus particulièrement en ce qui concerne le développement et la diffusion du discours politique. Voyant cela, le Bureau recommanda au Conseil fédéral de mettre fin aux travaux, ce qui fut adopté.

Les États généraux de la CSN

En mars 1998, se tenaient les États généraux de la CSN sous le thème *La richesse, ça se partage*. Nous constatons alors que, malgré la reprise économique, le chômage et la précarité demeuraient à des niveaux inacceptables et nous voulions reprendre l'offensive sur ces questions. Un plan d'action en cinq volets y a été débattu :

- § salaires, précarité et sous-traitance, temps de travail ;
- § Assurance-emploi ;

- § stratégies de développements sectoriel, industriel et régional ;
- § le manque d'effectifs dans le secteur public ;
- § la syndicalisation.

Le Congrès de la CSN a repris à son compte la plupart des orientations découlant des États généraux. La FNEEQ s'est assurée du suivi du plan d'action ; elle fut plus particulièrement active avec les syndicats de chargé-es de cours des universités sur la question de l'Assurance-emploi.

Les Comités confédéraux

En plus de siéger aux instances confédérales, le président représente également la fédération au groupe de travail sur l'éducation où sont présentes les fédérations oeuvrant en éducation et des représentantes et des représentants de Conseils centraux. Il siège aussi au Comité de coordination générale de la négociation (CCGN). Ces dernières années, ce comité, où sont représentées toutes les fédérations de la CSN, celles du public comme celles du secteur privé, ont traité de l'assurance médicaments, de l'équité salariale et de la campagne des groupes prioritaires en santé et sécurité.

Enfin, le président est membre du Comité d'orientation, lequel est élu par le Conseil confédéral, et est composé de quatre personnes du Comité exécutif de la CSN, quatre des fédérations et quatre des Conseils centraux. Il est chargé d'étudier les réalités politiques, sociales, économiques et culturelles et de contribuer au progrès du projet de société de la CSN. Dernièrement, il fut mis à contribution pour l'élaboration des positions CSN sur la question nationale ainsi que sur la politique d'alliance de la centrale. Prochainement, il entreprendra des travaux sur l'avenir de la démocratie, de la citoyenneté et de l'État et sur la parité des femmes dans les fonctions électives, ainsi que sur le type d'action politique exercée depuis les années 1970 par la CSN.

II. ACTIVITÉS SOUS LA RESPONSABILITÉ DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les statuts et règlements de la fédération confient au secrétariat général les responsabilités suivantes :

- § l'envoi des avis de convocation des instances, la production des procès-verbaux, l'exécution des décisions prises et des mandats donnés par les instances ;
- § la direction du personnel, la convention collective du personnel et le bon fonctionnement quotidien des services ;
- § la trésorerie de la fédération.

De plus, la secrétaire générale assume la responsabilité du Regroupement cégep. Elle est par ailleurs responsable auprès de l'exécutif des dossiers d'assurances collectives et des régimes de retraite.

2. LES INSTANCES DE LA FÉDÉRATION

Le Congrès fédéral

La préparation du Congrès fédéral 2000 a débuté dès la rentrée de l'automne 1999. Le calendrier préparatoire a été soumis au Bureau fédéral qui a été associé à chacune des étapes pré-congrès.

Le Conseil fédéral

Le Conseil fédéral s'est réuni à cinq reprises depuis le Congrès fédéral de 1997. Il a abordé les sujets qui lui sont dévolus statutairement tels les rapports financiers un an et deux ans, les élections aux postes vacants. En particulier, il a

dû retoucher les prévisions budgétaires de la fédération, suite au règlement intervenu dans le dossier des désaffiliés de 1988. Conformément à une décision du Congrès fédéral de juin 1997, le Conseil fédéral de juin 1999 a revu les règles d'utilisation du fonds de négociation.

Il a par ailleurs été saisi de sujets d'intérêt fédératif découlant de décisions du Congrès CSN ou du Congrès FNEEQ tels la Déconfessionnalisation du système scolaire, la Politique d'alliance, l'Énoncé de politique sur le partage du travail dans l'enseignement, la Politique type FNEEQ (CSN) contre le harcèlement sexuel, l'enquête sur la santé mentale en milieu de travail au collégial.

Il a finalement été saisi de problématiques plus larges telles la Marche mondiale des femmes, la lutte à la pauvreté, le développement de la culture de la paix.

Le Bureau fédéral

Le Bureau fédéral s'est réuni 19 fois durant le mandat 1997 - 2000. Dans le cadre de ses pouvoirs et devoirs, il a approuvé le plan de travail de la fédération, intégrant l'ensemble des orientations votées par le Congrès fédéral de juin 1997. En chaque début d'année 1998-1999 et 1999-2000, le Bureau fédéral a reçu le plan de travail révisé et a assuré ainsi le suivi des travaux de la fédération et de ses comités.

Il a assuré la surveillance de l'administration générale de la fédération : finances, services, négociation et application de la convention collective du personnel, travail du personnel, etc.

Afin de faciliter le suivi des décisions des instances, la fédération a instauré l'envoi, dès la sortie des réunions des instances, des propositions adoptées.

3. LE REGROUPEMENT CÉGEP

Le mandat 1997-2000 a été marqué par deux grandes priorités : la lutte contre le morcellement du réseau collégial et la négociation du secteur public.

Le Regroupement des syndicats de cégep a porté son action contre le morcellement du réseau sur plusieurs fronts : la décentralisation, les

compressions budgétaires, la réforme, notamment les mécanismes de consultation des enseignantes et des enseignants, l'élaboration locale des activités d'apprentissage, l'épreuve synthèse de programme.

Le regroupement a par ailleurs choisi de se concerter avec les autres groupes d'intervenants du réseau, fédération étudiante et fédérations syndicales, afin de mener les luttes. De plus, dès septembre 1997, il affirmait sa volonté de rechercher des alliances qui contribuent à renforcer l'unité des enseignantes et des enseignants de cégep ; de telles alliances devant être construites sur la base des principes suivants :

- § porter sur tout sujet susceptible d'améliorer la condition enseignante ;
- § reposer sur la poursuite d'objectifs communs ;
- § respecter les choix exprimés par les syndicats de chacune des fédérations syndicales impliquées ;
- § respecter les instances de chacune des fédérations syndicales impliquées.

Ce sont sur ces principes que se construiront les alliances, tel le forum du collégial, et plus encore, l'alliance FNEEQ-FEC-FAC pour la négociation sectorielle du secteur public.

À l'automne 1997, la bataille pour la reconnaissance du modèle syndical d'activités synthèses de programme s'est conclue par une victoire sans équivoque.

À l'hiver 1998, puis à l'automne de la même année, le Forum du collégial a tenu deux rencontres publiques dénonçant les compressions budgétaires, démontrant la dégradation du réseau collégial et revendiquant un réel réinvestissement. Des manifestations, des opérations de signatures massives de pétitions, des journées d'activités spéciales dans les collèges ont appuyé les revendications du forum. Un plan d'action des trois fédérations syndicales d'enseignantes et d'enseignants du réseau collégial comportait la mise en place de boycotts, tels l'évaluation des programmes, les travaux de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, l'ASP, etc.

Cette période a été marquée par les luttes de plusieurs syndicats contre les effets du définancement du réseau : embauche d'enseignantes et d'enseignants chargés de cours, suppléance non rémunérée, ouverture de l'enveloppe

salariale. La conclusion de la négociation a confirmé la justesse des batailles syndicales ; ces pratiques patronales sont explicitement interdites dans la convention collective.

Parallèlement à l'action au sein du Forum du collégial, les syndicats du Regroupement cégep se préparaient à la négociation pour le renouvellement de leur convention collective. Ils adoptaient dans un premier temps le cadre stratégique et les enjeux de cette négociation, puis les demandes sectorielles.

À l'initiative de la FNEEQ, l'alliance FNEEQ, FAC et FEC poursuivait ses travaux conjoints en vue de la tenue d'une première rencontre des 57 syndicats d'enseignantes et d'enseignants du collégial, ayant pour objectifs de :

- § débattre d'une déclaration commune sur les enjeux pour le réseau des cégeps à l'aube de la négociation ;
- § débattre des revendications communes pour le renouvellement de la convention collective ;
- § consolider la poursuite des travaux d'harmonisation et de coordination de la négociation et de la mobilisation.

La négociation cégep s'est avérée très longue : plus de 18 mois se sont écoulés entre le dépôt des demandes sectorielles en mai 1998 et la conclusion d'une entente de principe en décembre 1999. Elle fut aussi difficile : d'une part, les trois fédérations ne partageant pas le même cadre stratégique, l'alliance FNEEQ-FAC-FEC n'a pu déborder l'action et ne s'est pas concrétisée sur la négociation ; d'autre part, le plan d'action du Front commun n'a pas été accepté par les assemblées générales des syndicats. Elle s'est finalement conclue par des ententes de principe aux tables centrale et sectorielles, acceptées par près de 80 % des membres.

Les syndicats du Regroupement cégep avaient adopté le boycott des activités des Comités de programmes et ceux de l'évaluation des programmes à la session Hiver 1999, en appui aux revendications sectorielles, et l'ont tenu jusqu'à l'acceptation de l'entente de principe.

Les autres dossiers principaux du Regroupement cégep ont été la relativité salariale, le programme volontaire de réduction du temps de travail et la révision de ses règles de fonctionnement.

L'équité salariale, et plus encore, la relativité salariale des enseignantes et des enseignants ont occupé une place importante dans les débats du regroupement au fur et à mesure de l'avancement de la négociation.

N'ayant pas remis en question la structure salariale des enseignantes et des enseignants du collégial, les syndicats du Regroupement cégep se sont démarqués de la démarche de relativité salariale de la CEQ, affirmant que les enseignantes et les enseignants de l'ordre collégial constituaient une catégorie d'emploi distincte et qu'appartenant à l'ordre d'enseignement supérieur, la scolarité avait toute son importance dans la structure salariale.

Les syndicats du regroupement ont par ailleurs affirmé et obtenu qu'à scolarité et expérience égales, le salaire d'une enseignante ou d'un enseignant au collégial ne soit pas moindre que celui d'une enseignante ou d'un enseignant du primaire ou du secondaire.

Le programme de réduction du temps de travail, négocié lors de la réouverture de la convention collective en 1997, a difficilement été reconduit, au printemps 1999, après une partie de bras de fer avec la partie patronale qui tentait alors d'imposer immédiatement une de ses demandes de négociation en contre partie de la reconduction du programme.

Finalement, le regroupement a modifié ses règles de fonctionnement abolissant la distinction entre une réunion régulière et une réunion élargie, revoyant du même coup les règles de délégation et celles de l'adoption des propositions. Le regroupement s'est imposé la règle de la double majorité sur toutes les propositions relatives à la négociation, à l'application de la convention collective et sur les moyens d'action. Sur tout autre sujet, à l'exception de la modification de ses règles de fonctionnement, la règle de simple majorité s'applique.

4. LA TRÉSORERIE

La trésorerie de la fédération relève statutairement du secrétariat général.

À ce titre, la secrétaire générale assume la responsabilité de la perception des cotisations fédérales, du paiement des dépenses autorisées, de même que la

gestion des biens de la fédération. Elle produit un rapport financier aux six mois et doit préparer le budget qui est soumis au Congrès fédéral.

Les rapports successifs, présentés aux instances de la fédération, témoignent de l'amélioration de la santé financière de la FNEEQ après des années difficiles. Les choix budgétaires du Congrès fédéral ont tous été respectés.

En début de mandat, les liquidités de la fédération étaient très basses. Un effort a été fait pour sensibiliser les syndicats à verser sans retard les sommes dues. Depuis, le montant des cotisations à recevoir a diminué. Cependant, malgré toutes les interventions, certains syndicats recourent systématiquement au délai statutaire limite de 90 jours pour s'acquitter de leur obligation. Heureusement, fort peu de syndicats dépassent encore le délai.

En regard de la perception de la cotisation syndicale confédérale, la secrétaire générale a collaboré avec le Service de vérification de la CSN à actualiser la règle particulière dont peuvent se prévaloir les syndicats du Regroupement cégep. Cette règle a pour but de faciliter le calcul de la cotisation confédérale qui exclut tout temps supplémentaire. La mise à jour du salaire cotisable a surpris quelques syndicats habitués à un taux constant depuis près de sept ans. Après quelques heurts quant à la date d'entrée en vigueur des nouveaux paramètres de calcul, une entente est intervenue à la satisfaction des syndicats concernés.

Les dépenses de la fédération ont aussi fait l'objet d'un suivi régulier et serré. Les montants autorisés aux différents postes budgétaires, votés au Congrès fédéral, ont été dans l'ensemble respectés. Conformément à la résolution adoptée par le Congrès fédéral, le Conseil fédéral de mai 1999 a été saisi d'un projet de modifications aux règles d'utilisation du fonds de négociation. La décision du Conseil fédéral a pour effet d'instaurer des plafonds aux montants payables en appui à la négociation des syndicats des Regroupements privé et université.

La négociation cégep étant centralisée, le contrôle des dépenses s'exerce directement à la fédération.

En cours de mandat, le Conseil fédéral a été appelé à modifier les prévisions budgétaires de la fédération afin de disposer de l'argent reçu, en règlement du

dossier des désaffiliés de 1988. La somme de 142 000 \$ a été ventilée de la façon suivante : 22 000 \$ ont été affectés au redressement d'années antérieures, 40 000 \$ au poste Information et 80 000 \$ au poste Campagne de valorisation créé à cette fin.

La santé financière améliorée de la fédération lui a permis de rajeunir son parc informatique au cours du présent mandat. Les nouvelles acquisitions se prêtent davantage à l'utilisation des nouveaux logiciels et aux liens Internet dont la fédération a reçu mandat de développer lors du Conseil fédéral de décembre 1998. Par ailleurs, la fédération est maintenant plus en mesure de s'inscrire au réseau développé par la CSN.

Le Comité de surveillance des finances de la fédération, composé de trois membres élus par le Congrès fédéral, a, conformément aux statuts et règlements de la FNEEQ, examiné les rapports financiers. Il a fait, aux instances appropriées, les recommandations qui s'imposaient.

Une autre résolution du Congrès fédéral de 1997 devra trouver son application dans le budget déposé au présent Congrès fédéral. La fédération est tenue de présenter des prévisions budgétaires équilibrées aux deux fonds, c'est-à-dire au fonds d'administration générale et au fonds de négociation. L'exercice n'est pas de tout repos. Il appartient au Congrès fédéral de juger de l'atteinte de l'objectif.

5. L'ÉQUIPE

L'équipe, composée des membres du Comité exécutif et des personnes salariées de la fédération, se réunit environ cinq fois par année. Elle fait le point sur l'état des services, le partage des dossiers ; les dossiers et les enjeux en débat à la fédération et à la CSN sont aussi discutés lors des réunions d'équipe.

Au début du mandat 1997 – 2000, la fédération s'est inscrite dans la démarche initiée par la CSN du développement des compétences. La première étape de la démarche a été complétée au cours de l'année 1997 – 1998. Elle a permis à la fédération de rappeler sa raison d'être, ses priorités et ses défis majeurs, et de revoir son positionnement sur les services à rendre.

Les mouvements du personnel conseiller syndical, dus à des congés ou à des départs, de même que la négociation cégep et le départ du délégué à la

coordination du Regroupement privé, ont ralenti la réflexion de la fédération, particulièrement sur les rôles conseils pour le travail auprès des syndicats, dévolu à la coordination de l'équipe, aux personnes conseillères et aux délégués à la coordination des regroupements.

Cependant, des actions ont pu être entreprises avec les employées de bureau, notamment pour le développement informatique et technologique de la fédération.

La fédération n'a pas été touchée par les mouvements de main d'œuvre qui ont suivi la restructuration des services à la CSN. Aucune des personnes en poste à la FNEEQ n'a été déplacée.

Cependant, les absences pour maladie ou autres congés de plusieurs personnes conseillères et le départ du conseiller sur le poste de Québec ont amené plusieurs rebrassages du partage des dossiers entre les personnes conseillères. Cela a accru la charge de travail du personnel en place.

6. LES COMITÉS CONFÉDÉRAUX

La secrétaire générale, ayant la responsabilité de la direction du personnel et de la convention collective de ce personnel, siège au Comité confédéral.

Le Comité confédéral réunit les représentantes et les représentants des organismes employeurs : la CSN, les fédérations, le Conseil central du Montréal métropolitain et le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches. Ce comité a un rythme mensuel de rencontres qui portent sur toutes les questions d'intérêt commun en matière d'application de la convention collective du personnel salarié de la CSN et de gestion du personnel. Le Comité confédéral assure par ailleurs le suivi de la négociation de la convention collective du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la CSN (STTCSN) et en dégage les mandats. La convention collective du personnel de la CSN a été renouvelée au printemps 1998 et ratifiée par le Bureau fédéral de la FNEEQ. Elle sera échue en janvier 2001.

Au cours de son mandat, la secrétaire générale a siégé sur deux comités de travail sur lesquels le Comité confédéral avait des représentants : le Comité sur

la réduction et le partage du travail, en remplacement de Pierre Patry, et le Comité de réflexion sur le transfert de la culture syndicale et organisationnelle. La problématique des départs à la retraite en grand nombre au cours des dix prochaines années et en conséquence, le remplacement de la main-d'œuvre et le transfert de l'expertise, sont des préoccupations importantes pour le mouvement, y compris la FNEEQ.

7. ASSURANCES ET RÉGIMES DE RETRAITE

Regroupements cégep et privé

Les syndicats des Regroupements cégep et privé sont tous couverts par les mêmes régimes de retraite et en grande partie, regroupés dans la même police d'assurance collective. Le Comité fédéral des assurances et régimes de retraite, dont la secrétaire générale assume la responsabilité auprès du Comité exécutif, a dans le cadre de son mandat général :

- § travaillé sur les problématiques de l'adhésion aux polices d'assurances ;
- § alimenté le Comité de négociation cégep sur les dispositions conventionnées en matière d'assurances et la fédération sur les questions relatives aux régimes de retraites.

Les polices d'assurances ont été renouvelées en mars 1999, suite à un appel d'offres. Une tarification et des conditions financières intéressantes ont été obtenues.

Deux ristournes importantes ont été dégagées en assurance vie. Plus de 4 M \$ ont été redistribués aux assuré-es concernés.

Cependant, en assurance salaire, le grand nombre d'invalidité de longue durée et le taux élevé de maladies liées à la santé mentale demeurent préoccupants.

Regroupement université

Les syndicats du Regroupement université se sont regroupés, suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'assurance médicaments, et ont négocié une première

police d'assurance maladie collective. Il se sont dotés d'un Comité d'assurances dont la secrétaire générale a assumé la responsabilité.

Malheureusement, l'expérience d'une police syndicale a dû être abandonnée. Le refus des universités d'assurer l'adhésion des chargé-es de cours à l'assurance et de prélever les primes sur le salaire a accéléré la détérioration de l'expérience du groupe et entraîné le refus de l'assureur de renouveler la police.

Après une bataille difficile pour forcer les universités à respecter les conventions collectives en vigueur en matière d'assurances et à se conformer à la Loi sur l'assurance médicaments, ces dernières ont proposé un nouveau régime collectif d'assurance médicaments qui répond dans l'ensemble aux revendications syndicales.

8. SESSIONS DE FORMATION

Deux sessions de formation sur les assurances collectives et les régimes de retraite ont été données au cours du mandat. Ces sessions s'adressaient aux syndicats des Regroupements cégep et privé. La participation à ces sessions demeure élevée.

9. L'ASSOCIATION DES RETRAITÉ-ES DE L'ENSEIGNEMENT DE LA FNEEQ

En juin 1997, l'Association des retraité-es de l'enseignement de la FNEEQ (AREF) tenait son Congrès de fondation.

La FNEEQ s'est engagée à soutenir les efforts de démarrage de cette jeune association.

La fédération a assumé pendant près de 18 mois le secrétariat de l'association. Elle a de plus soutenu la campagne d'adhésion de l'AREF, de même que sa campagne de financement. Elle prête ses locaux à l'association pour la tenue de ses réunions.

Encore aujourd'hui, la fédération demeure preneure de la police d'assurances collectives des retraité-es et assure l'AREF de son expertise en cette matière.

Cependant, toutes les décisions concernant l'assurance des enseignantes et des enseignants retraités relèvent exclusivement de l'AREF.

III. **ACTIVITÉS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENCE**

Cette fonction a été assumée par Marie-Claire Chouinard, du Congrès fédéral 1997 au début décembre 1999. François Cyr assurant l'intérim jusqu'à juin 2000. Cette situation explique le caractère succinct du présent rapport.

1. **RESPONSABILITÉS POLITIQUES**

Le Regroupement université

Le mandat 1997 – 2000 a d'abord été caractérisé par les efforts déployés par les chargé-es de cours pour affirmer leur présence comme composante à part entière de la communauté universitaire. Dans la foulée des États généraux sur l'éducation et jusqu'à la publication de la politique gouvernementale sur les universités, les chargé-es de cours, seuls ou coalisés avec d'autres acteurs, ont répété, au fil de centaines de pages de mémoires et documents de toute nature, le même message.

L'analyse de contenu de ces documents révèle une remarquable récurrence dans le discours. Résumons-le brièvement.

- a) La présence soutenue et massive des chargé-es de cours à l'université n'est ni un triste accident de l'histoire, ni la simple conséquence du sous-financement universitaire.

Les chargé-es de cours, d'abord comme un murmure, ensuite sur le ton du défi affirmant qu'ils sont là pour rester, appuient leur analyse sur les éléments suivants :

- § impact de la division de travail au sein de l'université entre les professeurs et les chargé-es de cours ;

- § spécialisation croissante du champ du savoir d'où recours fréquent aux expertises de pointe dans tous les secteurs ;
 - § sous-financement récurrent des universités ;
 - § tendance lourde observée sur le marché du travail à la précarisation des emplois.
- b) Malgré des efforts et des gains réalisés par de nombreux syndicats, il perdure au sein de l'université une importante contradiction entre, d'une part, leur contribution objective à la vie académique, notamment au premier cycle, et d'autre part, leur relative marginalité au sein des lieux de décisions. À cela s'ajoute le scandaleux écart sur le plan de la rémunération.
- c) Les chargé-es de cours, au cours des trois dernières années, tout en défendant leurs intérêts particuliers et spécifiques de salariés syndiqués, ont également contribué comme citoyen et citoyenne, comme universitaire, à la discussion sur l'avenir des universités.

Leur discours critique à l'endroit de l'utilitarisme ambiant, leur adhésion à l'importance des universités en région, leur refus de la hiérarchisation élitiste des institutions, leur profond attachement aux valeurs démocratiques de l'accessibilité sont autant d'éléments caractérisant leur prise de parole et celle de leur fédération syndicale.

Par ailleurs, le Regroupement université a amorcé une nécessaire réflexion sur le statut des chargé-es de cours. S'il est exact que nous sommes là pour rester, peut-on se contenter sur le plan de l'action syndicale de civiliser la précarité ou doit-on également poser la problématique d'un changement de notre tâche ?

Cette réflexion n'est pas de facture théorique mais s'est posée et se posera concrètement dans le cadre de plusieurs négociations locales où apparaissent dans des conventions collectives des descriptions de tâche « atypiques » du régime traditionnel d'un très court contrat de travail.

Évidemment, ces observations ont conduit le regroupement, avec l'aide des ressources spécialisées de la FNEEQ et de la CSN, à examiner les impacts juridiques de cette évolution, notamment au chapitre des certificats d'accréditation.

Enfin, le regroupement, suite à la publication d'une étude de l'IRIR faisant état d'un important écart entre la rémunération des professeurs et des chargé-es de cours pour le même travail, a commencé à déployer d'importants moyens pour corriger cette situation. À cette fin, un comité a été formé ; le Fonds de défense professionnelle CSN a été mis à contribution et un pacte intersyndical a été conclu avec nos collègues représentés par le SCFP-FTQ (Trois-Rivières), la CEQ (Sherbrooke) et un syndicat indépendant (Concordia). À suivre ...

Le Comité école et société

Ces trois dernières années, le comité a déployé son action à partir de trois secteurs. Sur le plan collégial, au moyen de plusieurs contributions, le comité a fait preuve de vigilance dans l'observation des diverses tendances centrifuges (morcellement) du réseau collégial. Les membres du comité se sont également penchés sur les aspects problématiques de la formation professionnelle et technique ainsi que sur les mécanismes d'évaluation des enseignements.

Aux niveaux primaire et secondaire, le comité s'est vivement intéressé aux différents aspects de la réforme, notamment au chapitre des effets de la décentralisation et de la vulnérabilité nouvelle des institutions aux pressions du marché.

Au niveau universitaire, tel que nous le développerons plus loin, l'analyse de la politique des universités et la contribution à la discussion sur le financement de ces institutions ont mobilisé les efforts du comité.

Sur le fond, au niveau des tendances lourdes influant sur l'évolution du système d'éducation, le comité a observé les phénomènes suivants, évidemment reliés entre eux :

§ pression accrue des forces du marché sur le système d'éducation ;

- § montée du discours utilitariste ;
- § orientation gouvernementale axée sur une évaluation quantitative de la « performance » ;
- § pression centrifuge sur les réseaux et évaluation différenciée des institutions (financement ciblé, etc.).

De par leur nature même, ces tendances continueront sans doute à se manifester avec leurs lots de conséquences sur notre profession et nos conditions de travail.

Le Comité santé et sécurité au travail

Dans son bilan, ce comité fait écho de ses réalisations, notamment au chapitre de l'enquête sur la santé mentale. Malgré des problèmes dans la mise en forme des rapports locaux, cette enquête soulève beaucoup d'intérêt auprès des syndicats. Le comité est à la recherche des moyens les plus efficaces, compte tenu des ressources, pour contribuer à implanter les conclusions de cette recherche.

Par ailleurs, outre le travail d'enquête sur le terrain, tel que décrit dans son rapport, le comité a convenu d'amorcer une réflexion sur la problématique du harcèlement moral ou psychologique. Nous en sommes à l'étape de colliger la documentation.

2. L'UNIVERSITÉ AU SERVICE DE LA FORMATION

L'intégration des chargé-es de cours

Depuis maintenant plus de dix ans, les syndicats de chargé-es de cours, selon des rythmes et des modalités différenciés en fonction des particularités institutionnelles, ont multiplié les efforts pour faire reculer la relative marginalité dont ils ont été historiquement l'objet.

Cette orientation a permis de consolider certains acquis remarquables, notamment au niveau de la participation institutionnelle et de la réalisation de centaines de projets d'intégration pédagogique. Plusieurs syndicats ont négocié et obtenu des enveloppes budgétaires à cet effet.

De par sa dynamique même, cet effort d'intégration tend à poser implicitement la question du statut des chargé-es de cours au moyen de l'enrichissement de la tâche. Sommes-nous tous et toutes condamnés, nonobstant notre statut d'emploi, à limiter notre prestation de travail dans le strict cadre d'un court mandat à durée déterminée ? Pouvons-nous envisager une importante modification de l'ampleur de notre tâche, notamment au chapitre d'une contribution accrue de l'encadrement étudiant ?

Il est certain que des milliers de chargé-es de cours, parmi les plus précaires, aspirent à un régime d'emploi, où l'obligation de compléter leur maigre revenu annuel au moyen de prestations de chômage ne sera plus qu'un mauvais souvenir.

Il est également certain que cette réflexion sur le statut suscitera d'importants débats dans nos rangs, sans oublier de possibles complications juridiques liées aux certificats d'accréditation.

Enfin, nous ne devons pas exclure que l'initiative de la discussion à ce sujet provienne des employeurs dans le cadre de la politique gouvernementale des contrats de performance.

La politique des universités

Pour la première fois de l'histoire du Québec, le gouvernement se dote d'une politique générale des universités. L'ensemble des acteurs et des groupes de pression ont multiplié les interventions afin de proposer différentes orientations, dont certaines proviennent des milieux patronaux, prônant une plus grande souplesse des institutions face au marché, des créneaux d'excellence pour s'adapter aux défis de la mondialisation.

Cette orientation a été vertement critiquée par les organisations syndicales et étudiantes particulièrement actives dans le débat, dont souvent en première ligne, la CSN, la FNEEQ et son Regroupement université.

Après avoir multiplié les efforts de représentation, notre réaction à cette politique fut assez mitigée. Bien sûr, aux côtés d'autres forces progressistes de la société, nous nous sommes réjouis du maintien de l'accessibilité, de

l'importance accordée aux universités régionales, du refus d'une hiérarchisation des universités, du suivi de l'enseignement et de l'encadrement étudiant. Par ailleurs, nous avons dès le départ affirmé notre entière adhésion au plus élémentaire et ancien principe démocratique : à fonds public, reddition de compte public. Évidemment, cette obligation de rendre compte doit s'effectuer dans le plus strict respect des libertés universitaires.

Cependant, nous n'avons pas hésité à dénoncer assez durement le méprisant traitement dont sont l'objet les chargé-es de cours. Mépris par le silence sur leur remarquable contribution à la démocratisation de l'enseignement supérieur depuis 25 ans. Mépris également en proposant, comme l'un des indicateurs de performance d'une institution, le ratio profs / chargé-es de cours. *Blame the victim.*

Sur le plan pratique, ce qui caractérise la politique ministérielle du refinancement des universités renvoie au caractère conditionnel de cette dernière. En effet, M. Legault passera sans doute à l'histoire sous le nom de monsieur Donnant-Donnant. Même si tous les détails restent à découvrir, cette politique, pour l'essentiel, obligera les universités, en contre partie de fonds supplémentaires, à rationaliser l'offre de cours y compris au niveau régional, à augmenter la productivité du corps professoral (quatre à six cours année) et à adhérer, contractuellement, à l'opérationnalisation d'indicateurs de performance.

IV. ACTIVITÉS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENTE

Les statuts et règlements de la fédération confient à la deuxième vice-présidente les responsabilités suivantes :

- § les documents d'éducation ou d'information émanant de la fédération ;
- § le programme d'action politique de la fédération ;
- § la coordination du travail des comités.

De façon plus spécifique, la deuxième vice-présidente s'est vu confier, au cours du mandat 1997-2000, les responsabilités relatives au Regroupement des syndicats des établissements d'enseignement privé, au Comité femmes, au Comité fédéral sur la précarité, à la formation, aux communications, à l'information et à la publicité.

1. UNE VÉRITABLE STRATÉGIE DE L'EMPLOI

Sous le chapitre de l'emploi, des travaux d'envergure ont été réalisés par le Comité fédéral sur la précarité et ce, dans le but d'adopter une politique sur le partage du travail dans l'enseignement. Ainsi, après avoir fait le portrait exhaustif de la situation des enseignantes et des enseignants à statut précaire, le comité a orienté son travail vers la recherche de solutions pour endiguer le phénomène de la précarité. Pour ce faire, il a effectué diverses recherches et analyses afin d'être en mesure d'identifier des conditions et des axes stratégiques nécessaires à l'atteinte des objectifs de consolidation et de création d'emplois.

À trois reprises, au cours des années 1998 et 1999, le Conseil fédéral a été saisi des tenants et des aboutissants d'un énoncé de politique sur le partage du travail dans l'enseignement. Puis, suite à une consultation de leurs membres sur une période d'une année, les syndicats ont finalement adopté une politique au mois de décembre 1999. Celle-ci précise la position de la FNEEQ en faveur de la réduction de la semaine légale de travail sans perte de salaire ou avec le

maintien intégral du pouvoir d'achat, de droits et d'avantages sociaux. Elle présente quatre conditions inhérentes au partage du travail, notamment l'adoption du principe de lutte contre le double emploi et expose six axes stratégiques, dont celui de la participation à un programme de partage du travail sur une base volontaire et individuelle.

Tout au long des travaux menés par le Comité fédéral sur la précarité, le partage du travail a constamment été considéré comme un principe qui permet de faire face aux problèmes structurels du chômage et de l'exclusion. C'est pourquoi la politique sur le partage du travail dans l'enseignement présente des avenues qui cherchent d'abord à contrer le double emploi et des mesures qui favorisent la stabilisation et la création de l'emploi chez les enseignantes et les enseignants à statut précaire et qui permettent l'accès à l'enseignement des personnes sans emploi.

D'autre part, le Comité fédéral sur la précarité, en lien avec le Comité femmes, a abordé la question des conditions de militantisme chez les enseignantes et les enseignants à statut précaire. Dans le but de développer des stratégies pour une meilleure intégration des enseignantes et des enseignants à statut précaire à la vie des établissements d'enseignement et pour faciliter leur militantisme, les membres des deux comités ont ainsi mis à profit leur expertise.

Au cours de l'hiver et du printemps 1999, ils ont mené, auprès des syndicats de la fédération et auprès de deux groupes d'enseignantes à statut précaire, une enquête quantitative et une enquête qualitative (groupes-témoins). Or, l'analyse des résultats a révélé d'une part, l'importance d'informer régulièrement le personnel enseignant à statut précaire de ses droits et d'autre part, la nécessité de mieux former les enseignantes et les enseignants sur les sujets relatifs à la vie syndicale. Deux articles produits à cet effet dans le *FNEEQ-Actualité* résument bien l'ensemble des travaux exécutés.

2. UNE SOLUTION COLLECTIVE POUR CORRIGER DES MAUX COLLECTIFS

Le Comité femmes a réalisé un travail important au chapitre du harcèlement sexuel, en procédant à la mise à jour de la politique type de la fédération contre

le harcèlement sexuel et en révisant tous les documents qui l'accompagnent. Sur la piste de celle empruntée par la FNEEQ en 1988, lors de l'adoption première de la politique type contre le harcèlement sexuel, le Comité femmes a réaffirmé l'incompatibilité entre la violation des droits de la personne et la promotion de la justice sociale et statué en faveur de la responsabilité syndicale. Mais les embûches rencontrées par les syndicats depuis plus de dix ans, l'abondante jurisprudence et les recherches exhaustives produites sur le phénomène du harcèlement sexuel ont convaincu les femmes du comité de l'importance et de l'utilité d'actualiser la politique de la FNEEQ, dans le but d'en faire un instrument proactif pour prévenir, dissuader ou gérer objectivement des cas d'abus de nature sexuelle.

Inspirée des documents produits au cours des différentes années par les femmes du comité et bonifiée par de nouvelles sources et références, la politique type révisée exprime et confirme à nouveau la volonté de la FNEEQ et de ses syndicats de créer et de maintenir un climat de travail et d'étude exempt de tout harcèlement sexuel. De façon claire et précise, elle propose des processus et des mécanismes d'intervention pour prévenir et faire cesser des comportements de harcèlement sexuel et, d'autre part, elle milite en faveur de l'inclusion de clauses sur le harcèlement sexuel dans les conventions collectives.

Actualisée, précisée, améliorée, la politique révisée l'est assurément. Toutefois, elle innove sur un sujet délicat, celui de l'obligation de la FNEEQ d'assumer la défense d'un présumé harceleur. Sur cette question, il vaut la peine de préciser que la politique affirme que le syndicat ou la fédération n'ont pas cette obligation absolue lorsqu'une enquête équitable démontre que la personne a posé le geste et que la sanction apparaît appropriée. C'est au présent Congrès fédéral que les syndicats doivent se prononcer sur ce principe.

Lors du Conseil fédéral de décembre 1999, le comité a présenté les résultats de son travail et soumis au débat la politique et les documents annexés. Très bien accueillie par les personnes déléguées, les syndicats ont accepté de consulter leurs membres sur les grandes lignes de la politique et de l'adopter dans sa version finale lors de ce présent Congrès fédéral.

Sur un autre sujet, mais qui se veut aussi une solution collective pour corriger des maux collectifs, le Comité femmes a suivi le déroulement des événements

concernant la Marche mondiale des femmes en l'an 2000, contre la pauvreté et la violence faite aux femmes. De sa participation à la soirée de solidarité au mois d'octobre 1998, tenue à l'occasion de la réunion préparatoire de la MMF pour adopter les revendications internationales, jusqu'à ce jour, le comité a sans réserve offert son appui à la réalisation de ce projet d'envergure.

Également, le Comité femmes a suivi les travaux de la Coordination nationale de la condition féminine de la CSN, participé à différentes activités, dont le colloque FRONT au printemps 1999, appuyé le Comité fédéral sur la précarité sur le dossier des conditions de militantisme et contribué à la négociation des cégeps, notamment sur les questions relatives aux droits parentaux et à l'équité salariale.

Ce n'est pas sans heurts que le Comité femmes s'est ajusté aux changements proposés par le Congrès fédéral de 1997 et par les syndicats du Regroupement cégep. Néanmoins, et malgré le concours des femmes réunies en sessions et sans la présence d'une négociatrice au Comité de négociation des cégeps, c'est avec perspicacité et diligence que les femmes du comité ont mené à bien les mandats et les dossiers liés à la condition féminine.

3. L'INFORMATION ET LES COMMUNICATIONS

Le parcours traversé par l'information au cours des dix dernières années, les décisions prises à son endroit par le dernier Congrès de la FNEEQ, les besoins croissants des syndicats et les nouvelles réalités technologiques, ont incité la fédération à se doter d'une politique sur l'information, adoptée par le Conseil fédéral au mois de décembre 1998. Cette politique, dont l'objectif est de rendre la FNEEQ active et efficace en matière d'information, vise aussi à mieux rejoindre les membres et à faciliter leur mobilisation.

La politique sur l'information aborde trois grands volets et précise les rôles et les responsabilités des différents intervenants. Le premier volet consiste à définir les attentes de la FNEEQ en matière d'information, le second se penche sur les besoins des syndicats et le troisième aborde les outils de transmission de l'information.

Principalement, la nouvelle orientation donnée à l'information est celle d'Internet. D'une page sur le site web de la CSN, la FNEEQ est passée à la conception et à la gestion de son propre site (www.fneeq.qc.ca). Avec la collaboration d'une employée de bureau, chargée de gérer le site et celle d'une personne militante, libérée pour coordonner l'information, notamment la revue *FNEEQ-Actualité*, le site de la fédération s'est progressivement développé pour devenir tout à fait opérationnel.

Le recours à Internet est donc l'élément central de la politique sur l'information et les syndicats ont à cet effet accepté de prendre le virage. Ainsi, à compter du mois de juin 2000, Internet devient le principal moyen pour communiquer, transmettre et obtenir l'information entre la fédération et ses membres.

En regard de cet important virage, les personnes employées de bureau ont été mises à contribution. Ainsi, une formation initiale suivie d'une formation plus avancée leur ont été offertes et ce, tant en ce qui concerne l'exploitation des TIC, qu'en ce qui a trait aux développements informatiques à la CSN. Aujourd'hui, avec le concours et l'ouverture des employées de bureau aux technologies de l'information et des communications, tout est bien en place pour favoriser Internet comme moyen privilégié pour s'informer et pour communiquer.

Par ailleurs, issue de la volonté du dernier Congrès fédéral, une campagne d'information visant à valoriser la profession enseignante s'est tenue au cours de la période 1997-1999. Amorcée lors de la Journée internationale des enseignantes et des enseignants, le 5 octobre 1997, cette campagne a, par la suite, traversé les grandes villes du Québec, pour se terminer au mois d'octobre 1999.

Dans un premier temps, des annonces publicitaires, placées dans les grands quotidiens et dans les hebdomadaires régionaux, ont souligné la contribution des enseignantes et des enseignants au monde de l'éducation. Puis, avec la collaboration d'enseignantes et d'enseignants, d'étudiantes et d'étudiants, des affiches ont été conçues et installées dans des abribus à Montréal, Québec, Hull, Sherbrooke et Chicoutimi. De la fin avril au début du mois de juin 1999, puis de la fin septembre au début du mois de novembre 1999, ces affiches *lumibus* ont illustré la valeur de la profession enseignante pour la société québécoise.

Enfin, lors du Conseil fédéral tenu au mois de décembre 1999, les 150 affiches ont été remises aux syndicats afin qu'ils puissent, à leur tour et dans leur établissement d'enseignement, poursuivre cette campagne de valorisation de la profession enseignante.

En terminant, mentionnons qu'au chapitre de la promotion de la FNEEQ, sa visibilité a aussi été assurée, notamment par la diffusion d'annonces publicitaires dans des journaux et revues et par la participation de la fédération aux colloques annuels de l'Association pour la recherche au collégial (ARC) et de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC).

4. LE REGROUPEMENT PRIVÉ

Après le coup de force du gouvernement et des employeurs par la Loi 104, les syndicats des établissements d'enseignement privé n'ont pas décéléré le rythme de leur travail syndical. Pour la période 1997-2000, le Regroupement privé s'était donné pour mandats d'intervenir sur les questions liées au financement, à la révision des curriculum au primaire et au secondaire, à l'actualisation des textes des conventions collectives, aux différentes réformes législatives, aux assurances et régimes de retraite et à la syndicalisation.

En ce qui concerne les travaux du regroupement, dès l'automne 1997, il se mettait à l'étude de l'énoncé de politique éducative *L'école, tout un programme*. C'est au Conseil fédéral de décembre 1997 qu'il présenta sa position sur ladite réforme, insistant sur l'importance d'un financement substantiel pour réaliser les objectifs, somme toute intéressants, proposés par le projet de la ministre de l'Éducation, Pauline Marois.

Au cours de l'hiver 1997, le regroupement mandatait la coordination pour travailler à l'arrimage des clauses des conventions collectives aux nouvelles lois et règlements. Il insistait notamment sur la Loi sur l'assurance-emploi et ses modifications quant aux conditions d'admissibilité aux congés de maternité. Avec la collaboration des syndicats, la coordination a produit un guide sur les congés parentaux, adapté aux dispositions particulières de chacune des conventions collectives. Celui-ci fut présenté et remis aux syndicats à l'automne 1998.

L'équité salariale est aussi au nombre des dossiers de grande importance qui ont occupé les syndicats au cours des deux dernières années. Étant donné que les établissements privés sont directement concernés par la Loi sur l'équité salariale, le regroupement s'est rapidement approprié cette question, puis s'est doté d'un plan de travail constitué de trois volets : information, formation et adoption d'axes stratégiques.

Ainsi, de la compréhension de la loi aux démarches des syndicats auprès de leurs employeurs, au rejet du plan d'évaluation proposé à la FNEEQ par la Fédération des associations de l'enseignement privé (regroupement des employeurs), à l'adoption des outils de la CSN, le regroupement a réussi à faire progresser correctement et avec vigilance les travaux sur l'équité salariale.

De plus, la coordination du regroupement est intervenue auprès de quelques représentants syndicaux assignés à des comités institutionnels d'équité salariale afin de préciser certains paramètres de la loi et expliquer la méthode et les outils proposés par le Comité d'équité salariale de la CSN. Il faut noter que certains syndicats ont dû mener ce dossier de concert avec la négociation de leur convention collective. Or, la conclusion à l'hiver 1999 des ententes du secteur public sur les salaires et la relativité salariale et leur application en regard des clauses remorques inscrites aux conventions collectives a soulevé plusieurs questions, voire quelques problèmes.

Sur ce dernier point, il faut préciser que dès janvier 2000, la coordination interrogeait la Direction générale de l'enseignement privé au ministère de l'Éducation pour connaître les paramètres de financement des établissements privés en ce qui concerne la rétroactivité prévue pour l'année 1999. Elle désirait aussi savoir comment le gouvernement entendait appliquer l'entente sur la relativité salariale aux établissements privés munis des mêmes échelles salariales que celles du secteur public.

En sus de la vie syndicale propre au regroupement, deux syndicats ont connu certains moments tumultueux : l'École Saint-Sacrement de Terrebonne et le Petit Séminaire de Québec.

Au printemps 1999, les enseignantes et les enseignants de l'École Saint-Sacrement de Terrebonne ont été frappés par la fermeture de leur établissement, indûment décrétée par la direction générale. Mais forts d'une

grande solidarité et déterminés à ne pas se laisser abuser, les enseignantes et les enseignants réintégraient leur poste après deux semaines de lock-out, avec en main une convention collective bonifiée et un protocole de retour au travail acceptable.

En ce qui concerne le Petit Séminaire de Québec, l'enseignement collégial est, à ce jour, suspendu. Après deux ans d'études et d'analyses diverses, le Syndicat des enseignantes et des enseignants du Petit Séminaire de Québec s'associait avec la FNEEQ pour trouver une façon de sauver les emplois d'une vingtaine d'enseignantes et d'enseignants.

Dès cet instant, un travail conjoint s'est effectué entre les coordinations des Regroupements cégep et privé, un appel a été lancé aux syndicats des cégeps de la région de Québec pour aider les enseignantes et les enseignants du PSQ à se relocaliser dans le secteur public et des représentations politiques ont été faites auprès du ministère de l'Éducation.

En bout de piste, les ententes obtenues au cours de l'été 1999 sur la relocalisation au secteur public et sur la mise en place d'un programme spécial offert aux enseignantes et aux enseignants du PSQ qui souhaitaient enseigner au secondaire, ont été bien accueillies par l'ensemble du corps professoral. Aujourd'hui, le syndicat du PSQ se dit satisfait car au total, il n'y a pas eu de pertes d'emplois.

En terminant, c'est avec regret que le regroupement a accueilli la démission du délégué à la coordination, Pierre Lachance, au début de l'automne 1999. Aujourd'hui conseiller syndical à la CSN, Pierre aura joué un rôle d'une grande importance dans la revitalisation du Regroupement privé. Nous le remercions sincèrement. Depuis janvier 2000, c'est Anne-Marie Poirier, du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège de Montréal qui occupe le poste de déléguée à la coordination.

5. LA FORMATION

Quatre thèmes constituent le répertoire de la formation à la FNEEQ : le règlement des litiges, la formation des élu-es d'organismes, la formation continue et l'équité salariale.

En ce qui concerne la formation sur le règlement des litiges, des sessions de base ont été offertes et suivies par les syndicats des Regroupements cégep, privé et université à l'automne 1997 et à l'automne 1998, pour le Regroupement cégep. À cette même période, les syndicats des universités et du privé manifestaient leur intérêt pour recevoir une session de formation avancée, à la place de la session de base. Avec le concours des personnes déléguées à la coordination des Regroupements privé et université et d'une personne conseillère syndicale, une session sur le règlement des litiges, niveau II, a été donnée pour la première fois au début de l'hiver 1999.

Au début du mandat 1997-2000, les personnes élues au Bureau fédéral ont suivi une session de formation sur le rôle des personnes déléguées à cette instance. Dans le cadre du *Programme de formation des élu-es d'organismes*, offert par la CSN, et avec la participation du trésorier de l'exécutif de la CSN, Michel Lessard, une journée a été consacrée à la compréhension de la structure politique de la FNEEQ, la représentation, le budget et les états financiers.

En regard de leurs réalités respectives, les syndicats des Regroupements cégep, privé et université ont abordé de façon différente la question de l'équité salariale. Ainsi, pour le Regroupement cégep, l'équité salariale est devenue un élément important au cours de la négociation du secteur public. Comme les autres syndicats du secteur public, les syndicats des cégeps ont dû composer avec le dépôt, en novembre 1998, à la Commission de l'équité salariale, du rapport de relativité salariale produit par le gouvernement du Québec.

Nul besoin de dire que la demande du gouvernement de voir sa démarche reconnue comme étant conforme aux principes et dispositions de la Loi sur l'équité salariale et, d'autre part, la négociation sur l'équité et la relativité salariales entre la CEQ et le Conseil du Trésor, ont interféré sérieusement avec la négociation du secteur public et ce, tant au niveau sectoriel, qu'à la table centrale.

Pour leur part, les syndicats des Regroupements privé et université ont abordé l'équité salariale par l'application de la loi, adoptée le 21 novembre 1996. En lien avec le Service des relations du travail de la CSN, les personnes déléguées à la coordination des regroupements ont pris en main l'information et la formation nécessaires pour les syndicats. Ainsi, au cours d'une réunion du

Regroupement université, les syndicats ont été saisis de la question et des enjeux de négociation. Quant au Regroupement privé, la coordination a élaboré et donné deux journées de formation sur l'équité salariale. Par la suite, les syndicats qui le souhaitaient ont reçu par la coordination ou la CSN, une formation sur mesure sur des objets précis de la loi ou sur la méthode et les outils développés par la CSN.

6. LES COMITÉS CSN

La deuxième vice-présidente a été élue ou désignée aux comités suivants :

§ Présidente du Comité national de la condition féminine de la CSN

Le Comité national de la condition féminine de la CSN, constitué de six militantes élues, est soutenu par une conseillère syndicale et est sous la responsabilité politique de la première vice-présidente de la CSN. Il est un comité d'orientation, en appui à l'exécutif de la CSN. Ses principaux mandats consistent à s'assurer que la CSN, ses services et ses instances, contribuent et participent aux luttes des femmes, entre autres, en favorisant la création de comités régionaux, l'organisation de sessions de formation, la diffusion de l'information, etc. Il doit aussi susciter la formation de comités de condition féminine dans les syndicats, les fédérations et les conseils centraux, initier des luttes sur les revendications spécifiques des femmes, soutenir le Réseau des femmes de la CSN par le biais de la Coordination nationale de la condition féminine, etc.

§ Représentante de la partie confédérale au sous-comité mixte à la formation

Le sous-comité mixte est constitué de personnes représentant les parties à la convention collective entre la CSN et le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la CSN. Il s'intéresse aux questions liées à la formation continue, aux sessions de formation obligatoires pour l'obtention de la permanence, à des plans de développement des compétences, aux nouveaux besoins liés aux transformations du monde du travail, etc.

§ Membre du conseil d'administration d'Alliance syndicats Tiers-Monde

Le conseil d'administration d'Alliance syndicats Tiers-Monde est constitué de membres en provenance de l'exécutif de la CSN, d'une fédération et d'une région, de l'organisme Développement et Paix et du Centre Saint-Pierre-Apôtre. Alliance syndicats Tiers-Monde constitue un mécanisme d'aide financière fournie par les travailleuses et les travailleurs syndiqués du Québec, au bénéfice des peuples du Tiers-Monde affectés par une sous-alimentation chronique. Elle vise une action à long terme pour accroître l'autosuffisance alimentaire des peuples affectés et appuie des projets qui ont pour effet d'améliorer de façon permanente le niveau de production alimentaire pour la consommation domestique.